

9. Randonnée – Montée en gamme des itinéraires.

Monsieur Pascal SAGOT rejoint la séance.

Délibération 2023-06-27-074

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	61
Nombre de pouvoirs	11
Nombre de votants	72

Monsieur le Président en l'absence de Anthony AGUADO, Vice-Président en charge de la Mobilité, rappelle que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin poursuit la valorisation du territoire et favorise la pratique sportive, de ses habitants, au travers de la mise en œuvre d'un schéma intercommunal de la Randonnée avec pour objectifs :

- la protection des chemins ruraux, au travers de leur inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) ;
- la valorisation des paysages et du patrimoine Inter Caux Vexin au travers du développement des pratiques de randonnée et de la montée en gamme des itinéraires ;
- la montée en puissance de la communication randonnée au travers d'une promotion efficace et moderne, par le biais d'outil numérique.

Ces actions seront partiellement financées par :

- ▶ Le Département de Seine-Maritime, au travers de la politique de soutien dédiée au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires), qui vise une part des investissements réalisés sur les itinéraires classés de niveau 2 ;
- ▶ Les fonds européens LEADER (programme 2014-2022).

La remise à niveau de la signalétique randonnée a été l'occasion de réaliser un état des lieux des mobiliers installés il y a plus de 10 ans sur le secteur EST du territoire. L'entreprise en charge de ces travaux a ainsi relevé plusieurs mobiliers abîmés et les élus, en comité de pilotage randonnée, ont déterminé les panneaux de signalétique à remplacer.

Pour limiter l'impact financier de ces nouvelles dépenses et rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire initialement votée, il est proposé de faire évoluer la prestation « conception des mobiliers » comme suit : ajout de panneaux de signalétiques supplémentaires, suppression de quelques mobiliers de confort. Cette évolution permet de maîtriser les dépenses supplémentaires représentant + 3 % du marché initial pour les lots « Conception des mobiliers » et « Installation des mobiliers ».

Compte-tenu de ces nouveaux éléments, le plan de financement prévisionnel « Montée en gamme des itinéraires de randonnée » rénové est le suivant :

Dépenses TTC :

Conception des mobiliers de signalétique, d'interprétation et de confort	87 600,00 €
Installation des mobiliers de signalétique, d'interprétation et de confort	46 800,00 €
Balisage sur support existant	8 615,90 €
Conception et installation d'un plateau VTT	15 296,20 €
Remise en état de la signalétique directionnelle verticale existante	14 880,00 €
Paramétrage et déploiement d'une application dédiée à la randonnée	21 840,00 €
Création de contenus audios : rédaction des textes, enregistrement des voix	12 450,00 €
Impression des supports de communication et goodies	5 520,00 €
	213 002,10 €

Recettes TTC :

Département de Seine-Maritime – investissement PDESI	11 300,00 €
Europe – Fonds européens Leader	100 000,00 €
Autofinancement	101 702,10 €
	213 002,10 €

Vu les statuts de la CCICV et notamment la compétence :

- entretien et aménagement des chemins de randonnées présentant plus de 50% de chemin non bitumés et supérieur à 5 km linéaire, et des itinéraires de randonnée inscrits au PDESI de niveau 2 ;
- aménagement et entretien du circuit touristique cyclable intercommunal « Promenade au Pays d'Emma Bovary » et inscription au PDESI des itinéraires intercommunaux.

Vu le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) ;

Vu le Schéma Intercommunal de la randonnée établissant les itinéraires répondant aux critères des statuts de la Communauté de Communes (Délibération 2019-06-24-060) ;

Vu l'avis positif du comité de programmation LEADER du 11 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission attractivité du 23 janvier 2023 ;

Vu l'avis du comité de pilotage randonnée du 12 avril 2023 ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement exposé ;
- de signer toutes conventions et actes en découlant ;
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes du service « Tourisme », Chapitre 633, BP 2023.

Nombre de votants	72
Votes pour	72
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,

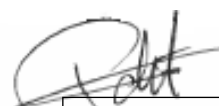
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20230627-2023-06-27-074-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Jacques PETIT